



## **REGLEMENTATION INTERIEURE DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE**

**ANNEE 2020/2021**

Les services de garderie et de restauration scolaires sont organisés, en période scolaire, à l'initiative et sous l'autorité du Président du SIVOM des Écoles du RPI de Fontbonne.

Le service restauration scolaire, outre sa vocation sociale, a une dimension éducative ; le temps du repas doit être pour l'enfant un moment privilégié de la vie quotidienne.

L'aspect éducatif du repas est primordial car l'éducation nutritionnelle s'apprend dès le plus jeune âge.

Le présent règlement, régit le fonctionnement des services de cantine, de garderie et d'accompagnement au bus scolaires du SIVOM.

### **A. ADMISSION**

La fréquentation des services de la cantine ou de garderie est soumise à l'acceptation du présent règlement par les parents de l'enfant à inscrire.

Elle implique une inscription valable pour l'année scolaire au moyen :

- ✓ De l'enregistrement de tous les renseignements individuels et familiaux utiles sur le portail internet de gestion de Cantine et de Garderie en ligne : « **ARG Familles** »
- ✓ Du présent règlement accepté au travers la fiche jointe à retourner au SIVOM, à la Mairie de Galargues, dans les huit jours au plus tard à partir de la rentrée scolaire.
- ✓ De l'acceptation des parents de l'intervention des services d'urgence, en cas de nécessité (au travers la fiche d'acceptation du règlement).

**Toute modification concernant les coordonnées de la famille devra être portée à la connaissance du SIVOM, dans les plus brefs délais.**

### **B. FONCTIONNEMENT**

Le fonctionnement du service périscolaire est assuré par des agents du SIVOM placés sous l'autorité de son Président.

Les enfants qui restent à la cantine ou à la garderie doivent impérativement avoir réservé leur place à travers le portail de réservation et de paiement en ligne « **ARG Familles** » : <https://famille.arg-solutions.fr>

Les réservations sont possibles jusqu'à :

- **07h30** pour la garderie du matin,
- **09h00** pour la cantine du jour,
- **16h30** pour la garderie du soir.

Dans le cas où un enfant serait « oublié » après l'école, les enseignants laisseront l'enfant à la garderie.

L'inscription sera alors enregistrée d'office, par le secrétariat du SIVOM, sur la fiche de l'enfant, et les parents devront alors s'acquitter du prix du service lors de la prochaine réservation en ligne.

## C. HORAIRES

### Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

- Garderie : de 7h30 à 9h00 et de 16h50 à 18h30
- Cantine : de 12h00 à 13h30\*

**La garderie du soir prend fin à 18h30, nous vous demandons de bien vouloir impérativement respecter ces horaires. En cas de problème ou de retard, nous vous demandons de prévenir le personnel au plus vite au 04.67.86.82.32, car la procédure à suivre après 18h30 est de remettre votre enfant à la gendarmerie.**

## D. TARIFS

Les services de cantine et garderie sont vendus prioritairement sur le site internet **ARG Familles**

Pour les familles qui sont dans l'impossibilité de se connecter ou de payer en ligne, les inscriptions peuvent se faire au secrétariat de la Mairie de Galargues, exclusivement, et aux heures d'ouvertures suivantes :

- Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 10h00 à 12h00
- Lundi, Mercredi, Jeudi : 16h00 à 18h00
- Vendredi : 16h00 à 19h00

*NB : La mairie de Galargues est fermée au public le Mardi.*

Les tarifs des services sont les suivants :

- ✓ Cantine : **5,00** €/u.
- ✓ Garderie : **2,00** €/u.

*Ce sont des forfaits pour les créneaux indiqués, quelque soient les horaires d'arrivée ou de départ*

## E. MEDICAMENTS / REGIMES

Le personnel municipal chargé de la surveillance des services de cantine ou de garderie, n'est pas habilité à administrer des médicaments aux enfants.

Le restaurant scolaire n'est pas en mesure d'accueillir des enfants qui suivent un régime spécifique.

## F. TRANSPORT SCOLAIRE

Les transports scolaires du RPI de Fontbonne fonctionnent les jours de classe et **sont assurés exclusivement par et sous la responsabilité d'Hérault-Transport.**

- Pour le ramassage matin et soir des enfants dont la classe se situe en dehors de la commune de résidence.
- Pour amener et reconduire les enfants inscrits à la cantine le midi.

**Seuls sont autorisés à utiliser les cars, les enfants, titulaires d'une carte de bus Hérault-Transport**

Toutefois, les enfants sont accompagnés par le personnel du SIVOM dans les cars.

Les enfants doivent impérativement **rester assis** dans les cars et respecter le chauffeur et l'accompagnateur.

Les mêmes règles de civisme, que pour la cantine et la garderie, doivent s'appliquer dans les cars, et en cas de non-respect et de perturbation, les enfants pourront être exclus du transport scolaire.

## **G. REGLES DE DISCIPLINE**

Le repas est un moment de détente privilégié.

Afin d'en profiter pleinement, il est demandé aux enfants un minimum de discipline et de respect. Toute perturbation grave fera l'objet d'un avertissement pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire.

Durant les heures d'ouverture de la garderie et pendant le temps du repas,

- L'enfant doit respecter ses camarades, les surveillants, les enseignants et le personnel de service.
- Être calme dans le réfectoire, afin de permettre à tous de déjeuner dans les meilleures conditions.
- Les règles de politesse, et plus généralement de civisme, doivent être respectés
- Appliquer la charte de bonne conduite, applicable aux élèves de l'élémentaire (pièce jointe)
- Toute dégradation sera signalée au SIVOM et les parents pourront se voir obliger d'assurer le paiement du matériel à remplacer.

Les enfants perturbateurs, qui manqueront de respect envers leurs camarades ou le personnel, qui ne se plieront pas aux règles, recevront un avertissement avant exclusion temporaire ou définitive du service de cantine et de garderie :

- Après 1 avertissement (charte de bonne conduite) : exclusion de 2 jours du restaurant scolaire
- En cas de récidive : exclusion d'une semaine du restaurant scolaire
- En cas de 2ème récidive : radiation totale du restaurant scolaire

Les parents, bien qu'absents, ont un rôle dans le déroulement de la cantine. Par l'éducation de leurs enfants, ils aident à créer une ambiance sereine aux cours de ces heures. Ils seront régulièrement informés des difficultés d'adaptation que certains enfants peuvent rencontrer.

## **H. RESILIATION**

L'adhésion au service implique le paiement des participations dues par les parents.

Le SIVOM se réserve le droit de refuser l'accès des différents services aux enfants dont les parents n'auraient pas réglé la totalité des factures et entrainera de plein droit la radiation de la famille.

## **I. ASSURANCE**

Les services de cantine et de garderie sont considérés comme des activités périscolaires.

L'enfant doit donc être assuré en conséquence, et les parents s'engagent à souscrire une assurance responsabilité civile et accident individuelle pour couvrir l'enfant pendant cette période.

## **J. ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

L'inscription et la fréquentation de la cantine et de la garderie impliquent l'acceptation pleine et entière des dispositions du présent règlement et des tarifs en vigueur.

Afin de faciliter le fonctionnement des services, il est demandé aux parents de bien vouloir le lire avec leurs enfants.

Conformément à l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent règlement intérieur sera affiché en Mairie et transmis au Préfet. Il s'applique pendant toute l'année scolaire en cours.

La signature des parents, pour acceptation du présent règlement, devra être précédée de la mention « lu et approuvé ».

### **Fin du Règlement Intérieur**

# Charte de bonne conduite

## à la cantine, dans le bus et la garderie

Réservé aux élèves de GS au CM2

### Ce que je m'engage à faire :

#### Avant le repas, je dois :

- ✓ Passer aux toilettes et me laver les mains après la sortie de classe.
- ✓ Me mettre en rang calmement pour aller jusqu'à la cantine.
- ✓ Être calme et attentif aux consignes de sécurité données par les animateurs, lors du trajet sur la route.
- ✓ Accrocher mes vêtements dans le hall et en prendre soin.
- ✓ Entrer dans le calme et m'installer à table.

#### Et je peux :

- Choisir ma place à table, si les règles sont respectées durant la semaine. (sinon le personnel de cantine me placera à table).



#### Pendant le repas, je dois :

- ✓ Respecter le personnel de cantine.
- ✓ Parler à voix basse, pour ne pas gêner les autres.
- ✓ Rester assis correctement.
- ✓ Manger proprement.
- ✓ Maintenir la propreté du lieu et prendre soin du matériel (ex : ne pas tordre volontairement des couverts...).
- ✓ Essayer de goûter aux aliments proposés avant de dire que je n'aime pas.

#### Et je peux :

- Confier mes problèmes au personnel de cantine.
- Redemander un plat, s'il en reste.

#### Après le repas, je dois :

- ✓ Aider au rangement de ma table et à son nettoyage (empiler les verres, assiettes, couverts en bout de table et jeter les déchets).
- ✓ Ranger ma chaise.
- ✓ Sortir calmement et sans courir, après en avoir eu la permission.

#### Dans la cour, je dois :

- ✓ Signaler tout problème au personnel de surveillance, qui en tiendra compte.
- ✓ Être respectueux et attentif aux consignes données par le personnel encadrant.
- ✓ Me ranger lorsque les animatrices nous demandent de nous rassembler pour le trajet.

# Charte de bonne conduite à la cantine, dans le bus et la garderie

## Ce que je m'engage à ne pas faire :

### Avant le repas, je ne dois pas :

Me battre et chahuter dans la cour.  
Bousculer mes camarades.  
Entrer bruyamment.  
Courir pour entrer dans le réfectoire.

### Pendant le repas, je ne dois pas :

Crier ou parler très fort.  
Être incorrect avec le personnel ou mes camarades.  
Gaspiller la nourriture (je ne joue pas avec et je ne demande que la quantité que je peux manger).

### Dans le bus :

Je dois respecter le chauffeur et l'accompagnateur.  
Une fois assis, je ne dois plus changer de place.  
Je ne dois pas crier, ni insulter mes camarades.

### Après le repas, je ne dois pas :

Me lever sans autorisation.  
Descendre seul dans la cour.  
Dans la cour, je ne dois pas :  
Courir dans la cour de maternelle.  
Être brutal dans mes jeux avec mes camarades.  
Jouer dans les WC.  
Jeter des papiers dans la cour.



## Gratifications et Sanctions

Si votre enfant respecte et participe aux tâches proposées, il se voit gratifier d'une croix sur le tableau d'honneur. Au bout de dix croix il reçoit une surprise de reconnaissance des efforts effectués.

Si votre enfant ne respecte pas les engagements de la charte de bonne conduite, le personnel le mentionne sur un tableau à l'aide d'une croix. Au bout de cinq croix, c'est un avertissement et ce dernier est mentionné aux parents, le deuxième avertissement sera sanctionné d'une exclusion de deux jours comme mentionné dans le règlement.

## Signatures

Des parents	De l'élève